

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE L'INDRE**

-----

**BUREAU**

Séance du 15 octobre 2018

Délibération N5

**Avenant à la convention de partenariat avec le collège Diderot à Issoudun relative à l'opération « cadets de la sécurité civile ».**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

VU le projet d'avenant à la convention ci-annexée ;

**DECIDE**

**Article unique** : d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec le collège Diderot à Issoudun relative à l'opération « cadets de la sécurité civile » ci-annexé et d'autoriser monsieur le président à le signer.

  
Serge DESCOUT